



# Projet Octopus

pour soutenir la mise en œuvre de la  
Convention de Budapest sur la cybercriminalité et ses protocoles

## Aperçu

Version 31 août 2020

Titre du projet :	Projet Octopus (DG1/2542) visant à soutenir la mise en œuvre de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et de ses protocoles
Zone du projet :	Parties et observateurs à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité D'autres États sont prêts à mettre en œuvre la Convention de Budapest
Durée :	48 mois (1er janvier 2021 – 31 décembre 2024)
Budget :	Jusqu'à 5 millions d'euros
Financement :	Contributions volontaires des États parties et observateurs à la Convention sur la cybercriminalité et d'autres organisations du secteur public et privé
Mise en œuvre :	Bureau du programme sur la cybercriminalité (C-PROC) du Conseil de l'Europe

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Alors que la menace de la cybercriminalité continue de s'accroître, des progrès ont été réalisés dans la coopération internationale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques. La Convention de Budapest sur la cybercriminalité est considérée comme jouant un rôle important non seulement pour renforcer la législation et l'action de la justice pénale, mais aussi pour promouvoir un large engagement des gouvernements, des organisations internationales et des parties prenantes des secteurs public et privé en faveur de la coopération contre la cybercriminalité. Un deuxième protocole additionnel à ce traité sur le renforcement de la coopération internationale et l'accès aux preuves dans le cloud est actuellement en cours de négociation et devrait être disponible courant 2021.

De 2006 à 2013, ce processus a été soutenu par le [Projet mondial sur la cybercriminalité \(Phases 1 à 3\)](#) et à partir de 2014 par le projet [Cybercriminalité@Octopus](#). Ce dernier devrait prendre fin en décembre 2020. Ces projets et d'autres mis en œuvre par le Conseil de l'Europe ont contribué de manière significative à l'augmentation du nombre d'adhésions à la Convention de Budapest et à une réponse plus forte de la justice pénale à la cybercriminalité, avec des garanties de primauté du droit dans plus de 100 pays.

Étant donné l'impact de ces projets, il est proposé d'en assurer le suivi à partir de janvier 2021 par le biais du nouveau projet Octopus.

Toutefois, au cours de l'année 2020, d'autres défis sont apparus et doivent être relevés dans le cadre de ce nouveau projet :

- La pandémie COVID-19 s'est accompagnée d'une cybercriminalité à grande échelle, ce qui a souligné l'importance d'une réponse efficace à la cybercriminalité. En outre, la pandémie a également un impact sur le mode de transmission de l'assistance technique pour le

renforcement des capacités dans la mesure où les activités devront être menées par des moyens virtuels sur des plateformes en ligne.

- L'Assemblée générale des Nations unies a décidé de lancer un processus de négociation d'un nouveau traité sur la "[Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles](#)". Les parties à la Convention de Budapest auront intérêt à assurer la cohérence d'un futur traité avec la Convention de Budapest et avec les exigences en matière de droits de l'homme et d'État de droit, et certaines parties pourraient avoir besoin d'un soutien pour pouvoir participer à ce processus.

Le nouveau projet Octopus ne vise donc pas seulement à soutenir la mise en œuvre de la Convention de Budapest et de ses protocoles additionnels, mais tiendra également compte de ces défis :

1. Assistance aux pays dans la mise en œuvre de la Convention et du 1<sup>er</sup> Protocole additionnel sur la xénophobie et le racisme, ainsi que de son 2<sup>ème</sup> Protocole additionnel, notamment en termes de protection des données et d'autres garanties par le biais d'un soutien aux réformes de la législation, à la formation et à d'autres mesures de renforcement des capacités.
2. Soutien au Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) qui représente les Parties à la Convention de Budapest et qui est le principal organe chargé de superviser sa mise en œuvre. Il prépare des [notes d'orientation](#), [évalue la mise en œuvre](#) de la Convention par les Parties et identifie des solutions aux nouveaux défis. En juin 2013 déjà, le T-CY avait décidé que le Comité devrait être cofinancé par des contributions volontaires aux projets. Le projet Octopus soutiendra également la participation au processus du traité des Nations unies des parties et des États qui ont signé la Convention de Budapest ou ont été invités à y adhérer, si la demande en est faite.
3. Organisation des conférences Octopus. La [Conférence Octopus](#) est l'événement phare du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité depuis 2004. Elle implique de nombreux acteurs des secteurs public et privé du monde entier et sert de laboratoire d'idées pour la réponse de la justice pénale à la cybercriminalité, permet le partage d'expériences et comprend des ateliers de renforcement des capacités. Quelque 450 experts de plus de 115 pays ont participé à la Conférence Octopus 2019.
4. Mise en œuvre de ressources et d'outils en ligne pour la réalisation d'activités de renforcement des capacités en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques. Le Bureau du programme sur la cybercriminalité (C-PROC) est responsable de toutes les activités de renforcement des capacités du Conseil de l'Europe en matière de cybercriminalité, et mettra également en œuvre le nouveau projet Octopus. Le C-PROC a réagi à la pandémie COVID-19 en proposant un portail sur "[la cybercriminalité et COVID 19](#)", en lançant une [série de webinaires](#) et en commençant à réformer la [Communauté Octopus](#) sur la cybercriminalité. Dans le cadre du nouveau projet Octopus, ces ressources seront encore améliorées et maintenues, mais des outils supplémentaires seront également développés pour faciliter le partage virtuel d'expériences et la réalisation d'activités de formation.

## OBJECTIF, RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES

<b>Objectif du projet</b>	<b>Soutenir la mise en œuvre de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité (STCE 185) et de ses protocoles dans le monde entier</b>  Objectifs de fin de projet : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 75 Parties et 10 observateurs à la Convention.</li><li>▪ 40 parties et 10 observateurs au 1<sup>er</sup> protocole.</li><li>▪ 5 parties au 2<sup>ème</sup> protocole additionnel et entrée en vigueur.</li><li>▪ 120 États ayant des compétences de fond et 90 États ayant des compétences de procédure conformément à la Convention de Budapest.</li></ul>
---------------------------	--

<b>Résultat 1</b>	<p><b>Pays ayant bénéficié d'une assistance pour la mise en œuvre de la Convention de Budapest et de son premier protocole sur la xénophobie et le racisme, ainsi que de son deuxième protocole sur le renforcement de la coopération internationale et l'accès aux preuves dans le cloud</b></p> <p>Objectifs de fin de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jusqu'à 70 ateliers organisés dans les pays ou les régions</li> <li>▪ Contribution jusqu'à 80 événements d'autres organisations</li> <li>▪ Conseils législatifs (droit pénal et garanties en matière de protection des données) à au moins 30 pays</li> </ul> <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les États utilisent les conseils et autres aides pour adhérer à la Convention de Budapest et à ses protocoles</li> <li>▪ Adoption du 2<sup>ème</sup> protocole additionnel.</li> </ul>
Activité	Soutenir l'organisation d'un maximum de 30 ateliers nationaux ou régionaux
Activité	Contribuer à un maximum de 70 événements organisés par d'autres organisations
Activité	Fournir des conseils législatifs et autres aux pays du monde entier
<b>Résultat 2</b>	<p><b>Soutien au Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)</b></p> <p>Objectifs de fin de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2<sup>ème</sup> protocole additionnel ouvert à la signature.</li> <li>▪ 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation terminé.</li> <li>▪ Au moins 2 notes d'orientation adoptées.</li> <li>▪ 2 réunions plénières, 4 réunions du Bureau et 4 réunions des groupes de travail par an.</li> </ul> <p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un T-CY pleinement opérationnel est nécessaire pour assurer la mise en œuvre de la Convention de Budapest et encourager l'adhésion d'autres États</li> </ul>
Activité	Soutenir la participation des membres et des observateurs du T-CY aux réunions du comité
Activité	Soutenir les évaluations et autres activités du T-CY par des recherches et des analyses
Activité	Fournir un soutien logistique aux réunions du T-CY ainsi que des fonds pour la traduction et l'interprétation
Activité	Soutenir les actions de sensibilisation du T-CY auprès des États en vue de l'adhésion et de la mise en œuvre de la Convention de Budapest
Activité	Soutenir la participation des membres du T-CY aux forums pertinents, y compris au processus du traité des Nations Unies
<b>Résultat 3</b>	<p><b>Organisation de conférences Octopus sur la coopération contre la cybercriminalité</b></p> <p>Objectif de fin de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 conférences Octopus avec plus de 350 experts d'au moins 100 pays différents.</li> </ul> <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les conférences Octopus apportent un large soutien à la Convention de Budapest</li> </ul>
Activité	Organiser 3 conférences Octopus

<b>Résultat 4</b>	<p><b>Outils en ligne pour la réalisation d'activités de renforcement des capacités en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques disponibles et appliquées</b></p> <p>Objectifs de fin de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 150 activités par an par des moyens virtuels.</li> <li>▪ Outils de la Communauté Octopus mis à jour avec des données fiables et accès facilité.</li> <li>▪ Ressource sur la cyberviolence alimentée.</li> </ul> <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un nombre croissant d'activités devront être menées virtuellement même après la pandémie actuelle de COVID-19.</li> </ul>
Activité	Renforcer la capacité du C-PROC à réaliser des activités de renforcement des capacités par des moyens virtuels, notamment des plates-formes de formation et d'événements en ligne
Activité	Améliorer davantage la Communauté Octopus en termes de contenu et de fonctionnalités en tant que ressource pour la législation, la formation et la coopération
Activité	Remplir et maintenir l'outil en ligne sur la cyberviolence

#### CONTACTEZ

Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC)

[Alexander.seger@coe.int](mailto:Alexander.seger@coe.int)

[www.coe.int/cybercrime](http://www.coe.int/cybercrime)

